



Le Ouessant – Bâtiment 3A
9 rue Maurice Fabre
35000 Rennes

ADAPEI 35 Les Papillons Blancs d’Ille-et-Vilaine

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

Mazars

Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à directoire et conseil de surveillance
Siège social : 61, rue Henri Regnault – 92400 Courbevoie
Capital de 8 320 000 € - RCS Nanterre B 784 824 153

ADAPEI 35 « Les Papillons Blancs d’Ille-et-Vilaine »

Association Loi du 1^{er} juillet 1901
3 rue du Pâtis des Couasnes
35136 Saint-Jacques de la Lande
SIREN : 775 590 920

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

Aux membres de l’Association ADAPEI 35 « Les Papillons Blancs d’Ille-et-Vilaine »,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l’audit des comptes annuels de l’Association ADAPEI 35 « Les Papillons Blancs d’Ille-et-Vilaine » relatifs à l’exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu’ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l’exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l’Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l’opinion

Référentiel d’audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d’exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l’audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d’audit dans le respect des règles d’indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d’émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note C-1 « Changement de méthode comptable concernant les aides aux postes » de l'annexe aux comptes annuels qui expose le changement de présentation relatif aux aides aux postes.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- Estimations comptables

Votre Association constitue des provisions pour risques et charges et des fonds dédiés tels que décrits dans les notes B-4 « Provisions pour risques et charges » et B-5 « Fonds dédiés » de l'annexe. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par l'Association et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction.

- Règles et principes comptables

La note B-1 « Conventions générales » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables applicables à votre Association. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis, nous avons vérifié le caractère approprié de ces règles et méthodes et des informations fournies dans les notes de l'annexe, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Trésorier et dans les autres documents adressés aux membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Rennes, le 24 juin 2022



Ludovic Sevestre

Associé

Adapei - Les papillons blancs d'Ille-et-Vilaine
3 rue du Pâtis des Couasnes
35136 SAINT JACQUES DE LA LANDE

Montants en K€

ACTIF	31/12/2021			31/12/2020
	Selon ANC 2018-06 et ANC 2019-04			
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Montant Net
Actif Immobilisé				
Immobilisations Incorporelles				
Frais d'établissement	132	132	0	4
Autres Immobilisations incorporelles	1 543	1 256	287	348
Immobilisations Incorporelles en cours	96	0	96	96
Avances et acomptes	0	0	0	2
Immobilisations Corporelles				
Terrains	7 202	899	6 303	6 378
Constructions	109 807	55 485	54 322	57 450
Installations techniques, matériel et outillage	11 193	8 880	2 313	2 285
Autres Immobilisations Corporelles	16 238	13 292	2 946	2 697
Immobilisations Corporelles en cours	3 123	0	3 123	1 338
Avances et acomptes	2	0	2	7
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0	0	0	0
Immobilisations Financières				
Participations et créances rattachées à des participations	96	0	96	96
Autres titres immobilisés	418	0	418	423
Prêts	6 536	0	6 536	5 735
Autres Immobilisations financières	2 118	0	2 118	2 095
TOTAL I	158 504	79 944	78 560	78 954
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Matières premières et fournitures	315	22	293	284
Autres approvisionnements	0	0	0	0
En-cours de production (biens et services)	0	0	0	0
Stocks de produits et marchandises	127	1	126	126
Autres stocks	0	0	0	0
Fournisseurs débiteurs	31	0	31	114
Créances (1)				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	9 528	1 381	8 147	10 409
Autres créances	1 574	0	1 574	824
Valeurs mobilières de placement	6 924	0	6 924	6 624
Instruments de trésorerie	3 676	0	3 676	3 633
Disponibilités	11 177	0	11 177	7 797
Charges constatées d'avance	327	0	327	312
TOTAL II	33 679	1 404	32 275	30 123
Charges à répartir sur plusieurs exercices TOTAL III	0	0	0	15
Primes de remboursement des obligations TOTAL IV	0	0	0	0
Ecart de conversion (actif) TOTAL V	0	0	0	0
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	192 183	81 348	110 835	109 092

(1) Dont à moins d'un an : Dont à plus d'un an :

Adapei - Les papillons blancs d'Ille-et-Vilaine
3 rue du Pâtis des Couasnes
35136 SAINT JACQUES DE LA LANDE

Montants en K€

P A S S I F	31/12/2021	31/12/2020
	Selon ANC 2018-06 et ANC 2019-04	
Fonds propres		
<i>Fonds associatifs sans droit de reprise</i>		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	0	0
Fonds propres complémentaires	5 216	5 216
<i>Fonds associatifs sans droit de reprise</i>		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires	0	0
Fonds propres complémentaires	164	164
Ecarts de réévaluation	0	0
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles	2 541	2 243
Réserves pour projet de l'entité	346	346
Autres	20 733	15 483
Report à nouveau	-1 016	4 710
Excédent ou déficit de l'exercice	2 335	-178
Situation nette (sous-total)	30 319	27 984
Fonds propres consommables	0	0
Subventions d'investissement	5 068	4 871
Provisions réglementées	6 138	6 179
TOTAL I	41 525	39 034
Fonds dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	0	0
Fonds dédiés	19 078	19 013
TOTAL II	19 078	19 013
Provisions pour Risques	200	303
Provisions pour Charges	899	1 218
TOTAL III	1 099	1 521
Dettes (1)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	32 338	32 766
Emprunts et dettes financières divers	11	34
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	7	0
Redevables créditeurs	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 292	4 838
Dettes des legs ou donations	0	0
Dettes sociales et fiscales	10 069	10 129
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	733	1 237
Autres dettes	308	305
Produits constatés d'avance	375	215
TOTAL IV	49 133	49 524
Ecart de conversion (passif)	0	0
TOTAL V	0	0
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	110 835	109 092
(1) Dont à plus d'un an		
Dont à moins d'un an		
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques.		

Adapei - Les papillons blancs d'Ille-et-Vilaine
3 rue du Pâtis des Couasnes
35136 SAINT JACQUES DE LA LANDE

Montants en K€

COMPTE DE RESULTAT	2021	2020
	Selon ANC 2018-06 et ANC 2019-04	
Produits d'exploitation		
Cotisations	17	9
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	1 599	1 318
<i>dont ventes de dons en nature</i>	0	0
Ventes de prestations de service	6 829	6 156
<i>dont parrainages</i>	0	0
<i>Divers</i>		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	90 907	81 678
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	0	0
Ressources liées à la générosité du public		
- Dons manuels	0	0
- Mécénats	0	0
- Legs, donations et assurances-vie	0	0
Contributions financières	0	0
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	1 580	1 201
Utilisation des fonds dédiés	740	823
Autres produits	32	49
TOTAL I	101 704	91 234
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises	2 749	2 292
Variation de stock	-5	-12
Autres achats et charges externes	27 538	24 782
Aides financières versées par l'entité	9	40
Impôts, taxes et versements assimilés	4 717	4 609
Salaires et traitements	47 632	37 026
Charges sociales	12 528	13 014
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	5 509	5 255
Dotations aux provisions	1 016	1 431
Reports en fonds dédiés	805	3 968
Autres charges	635	438
TOTAL II	103 133	92 843
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-1 429	-1 609

Montants en K€

COMPTE DE RESULTAT	2021	2020
	Selon ANC 2018-06 et ANC 2019-04	
Produits financiers		
De participations	1	0
D'autres valeurs mobilière et créances de l'actif immobilisé	118	4
Autres intérêts et produits assimilés	30	160
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	0	0
Différences positives de change	0	0
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
TOTAL III	149	164
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	0	0
Intérêts et charges assimilés	587	600
Différences négatives de change	0	0
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement	0	0
TOTAL IV	587	600
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	-438	-436
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	-1 867	-2 045
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	367	1 644
Sur opérations en capital	4 539	2 898
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	104	128
TOTAL V	5 010	4 670
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	279	294
Sur opérations en capital	496	746
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	19	1 746
TOTAL VI	794	2 786
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	4 216	1 884
Participation des salariés aux résultats (VII)	0	0
Impôts sur les bénéfices (VIII)	14	17
<i>Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs</i>		
<i>Engagements à réaliser sur ressources affectées</i>		
Total des produits (I + III + V)	106 863	96 068
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	104 528	96 246
EXCEDENT OU DEFICIT	2 335	-178

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	2021	2020
	Selon ANC 2018-06 et ANC 2019-04	
Dons en nature		
Prestations de services en nature		
Bénévolat	15	14
TOTAL	15	14
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole	15	14
TOTAL	15	14

**ANNEXE DES COMPTES ANNUELS
de l'exercice 2021**

SOMMAIRE

A - PRESENTATION DE L'ENTITE Adapei – Les papillons blancs d'Ille-et-Vilaine	4
A1 – Description de l'objet social	
A2 – Description de la nature et du périmètre des activités	
A3 – Description des moyens mis en œuvre	
B - MODES ET METHODES D'EVALUATION	5
B1 – Conventions générales	
B2 – Fiscalité	
B3 – Immobilisations corporelles	
B4 – Provision pour risques et charges	
B5 – Fonds dédiés	
B6 – Neutralisation des prestations internes	
C – FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE	8
C1 – Changement de méthode comptable concernant les aides aux postes	
C2 – Evénements intervenus au niveau des établissements et services	
C3 – Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens	
C4 – Résultat de l'exercice	
D – NOTES EXPLICATIVES DE CERTAINS POSTES	10
D1- Comptes de régularisation rattachés aux postes de créances et charges constatées d'avance	
D2 - Comptes de régularisation rattachés aux postes de dettes et produits constatés d'avance	
D3 – Tableau de mouvement des immobilisations	
D4 – Tableau de mouvement des amortissements	
D5 – Etat des échéances des créances et dettes	
D6 – Valeurs mobilières de placement	
D7 – Tableau de passage des fonds propres	
D8 – Tableau de mouvement des provisions et dépréciations	
D9 – Tableau de mouvement des fonds dédiés	

<u>E – ENGAGEMENTS HORS BILAN</u>	15
E1 – Dettes garanties par des sûretés réelles	
E2 – Crédit-bail	
E3 – Réservations de places	
E4 – Engagements liés aux départs en retraite	
<u>F – AUTRES INFORMATIONS</u>	16
F1 – Plus-values latentes	
F2 – Nombre de salariés de l’association	
F3 – Rémunération des dirigeants	
<u>G – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE</u>	16

A – PRESENTATION DE L'ENTITE Adapei – Les papillons blancs d'Ille-et-Vilaine

A-1 : Description de l'objet social

L'Adapei - Les papillons blancs d'Ille-et-Vilaine est l'«association départementale des personnes en situation de handicap mental, de leurs parents et amis ». Elle agit depuis 1961 pour la promotion des intérêts des personnes en situation de handicap, en favorisant leur épanouissement personnel et social.

L'association intervient principalement sur des activités médico-sociales.

L'Adapei 35 promeut l'inclusion en milieu ordinaire et structure son action au travers de trois champs d'activité complémentaires et cohérents :

- l'enfance et l'adolescence,
- le travail et l'insertion,
- l'habitat et la vie sociale.

Depuis 60 ans, l'Adapei s'adapte aux attentes des personnes et de leurs familles, en s'efforçant de toujours maintenir un lien avec chacune d'elles. En lien avec le cadre législatif, et pour favoriser l'inclusion, de nombreuses innovations ont été mises en œuvre, en cohérence avec la démarche « une Réponse Accompagnée Pour Tous » (RAPT). L'association se doit aussi d'apporter conseils et informations dans un esprit d'entraide et de solidarité. La personne accueillie est première ; ses intérêts et droits sont garantis, autant que le respect de sa personne, de ses choix et de ses motivations.

L'Adapei assure une mission de représentation des personnes en situation de handicap mental et de leurs familles. Sa préoccupation majeure est donc d'apporter les réponses adaptées aux personnes, qu'elles soient ou non accompagnées par l'association.

Elle tend à déployer et à organiser son action sur l'ensemble du département de l'Ille-et-Vilaine, à l'appui d'une politique d'action familiale de proximité, territoire par territoire, au profit des personnes en situation de handicap et de leurs proches.

A-2 : Description de la nature et du périmètre des activités

L'Adapei - Les papillons blancs d'Ille-et-Vilaine gère aujourd'hui 62 établissements et services sur le département d'Ille-et-Vilaine, dans les champs de l'enfance, du travail-insertion et de l'hébergement-vie sociale de l'adulte. Elle accompagne plus de 2 700 personnes en situation de handicap.

A-3 : Description des moyens mis en œuvre

Pour assurer sa mission d'accompagnement des personnes en situation de handicap, l'Adapei - Les papillons blancs d'Ille-et-Vilaine emploie plus de 1350 salariés.

B - MODES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

B-1 : Conventions générales

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- **Continuité de l'exploitation**
- **Permanence des méthodes comptables d'un exercice sur un autre**
- **Indépendance des exercices**

et ce, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

L'association applique la règle de l'affectation du résultat de la gestion conventionnée selon l'instruction comptable M 22 et, en termes d'affectation des résultats, elle distingue les résultats liés à l'activité en gestion libre des résultats soumis à approbation par le Préfet ou le Président du Conseil Départemental.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des différents actifs en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels de l'exercice ont été arrêtés et présentés conformément aux dispositions des règlements ANC n°2018-06, modifié par l'ANC n°2020-08, et ANC n°2019-04 relatif, respectivement, aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif et aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

B-2 : Fiscalité

L'association a satisfait au questionnaire sur la fiscalité des associations et à cet effet a transmis ce questionnaire et les annexes complémentaires à la Direction des Services Fiscaux au 30 décembre 1999 pour vérifier si elle se trouvait assujettie aux nouvelles règles sur la fiscalité des associations.

L'association a reçu une réponse de l'Administration Fiscale faisant état que l'association ne relève pas, du fait de ses activités actuelles des dispositions spécifiques d'assujettissement, aux impôts commerciaux.

B-3 : Immobilisations corporelles

Les durées d'amortissement correspondent à la durée de vie du bien soit :

Logiciels	1 à 3 ans
Constructions	25 à 50 ans
Agencements et aménagements des constructions	7 à 15 ans
Agencements divers	5 à 15 ans
Matériel et outillage	2 à 5 ans

Matériel de transport	5 à 7 ans
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
Mobilier de bureau	5 à 10 ans

B-4 : Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées pour faire face aux sorties probables de ressources au profit des tiers, sans contrepartie pour l'association. Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

Depuis 2017, l'ARS (Agence Régionale de Santé) reprend l'intégralité des produits issus de la facturation réalisée au titre des amendements Creton au cours de l'exercice N+1, aussi une provision pour charges du même montant est comptabilisée au 31 décembre N.

Si des risques et pertes ne sont pas mesurables à la date d'établissement des comptes annuels, une information est donnée en annexe.

B-5 : Fonds dédiés

Les fonds dédiés sont constitués de fonds alloués par les financeurs et non consommés au cours de l'année considérée. Ils résultent en grande partie des plans pluriannuels d'investissements souscrits avec les organismes de contrôle.

Ces fonds dédiés prennent en compte notamment les écarts entre les dotations allouées sur le global (66 et 68, soit charges financières et dotation aux amortissements de l'année) et le réalisé du montant de ces deux comptes.

Ces sommes ont pour but d'être affectées au lissage des éventuels surcoûts apparaissant dans les plans pluriannuels d'investissements.

Les pouvoirs publics autorisent également parfois des provisions fonds dédiés pour financer des charges de personnel ponctuelles à venir, des projets...

B-6 : Neutralisation des prestations internes

Toutes les prestations réalisées entre établissements et/ou services de l'association sont neutralisées dans les comptes consolidés :

- Prestations refacturées par les services supports aux établissements et services (quotes-parts de frais de siège, prestation informatique, service social départemental, service transport...), soit 5 M€ en 2021,
- Prestations réalisées par les ateliers d'ESAT pour les autres structures (prestation alimentation, blanchisserie, espaces verts, numérisation, entretien des locaux...), soit 4.6 M€ en 2021.

C - FAITS CARACTÉRISTIQUES de l'EXERCICE

C-1 : Changement de méthode comptable concernant les aides aux postes

Jusqu'en 2020, les aides aux postes des travailleurs d'ESAT étaient comptabilisées en réduction des charges de personnel. Les règlements ANC 2018-06 et ANC 2019-04 relatifs aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations autorisent la comptabilisation de ces aides en produits ou en diminution des charges de personnel.

Depuis 2021, celles-ci sont enregistrées en concours publics et subventions d'exploitation au sein du compte de résultat conformément à l'instruction M22 bis relative aux comptes administratifs des établissements et services médico-sociaux.

Le montant des aides aux postes était de 11,4 M€ en 2020 et de 11,2 M€ en 2021.

C-2 : Événements intervenus au niveau des Etablissements et Services

Au cours de l'exercice 2021, les places suivantes ont été créées :

- 2 places de PMO sur le DIME de Vitré à compter du 1er avril 2021,
- 5 places d'accueil de jour et 17 places de PMO sur le DIME de Rennes à compter du 1er décembre 2021,
- 4 appartements de coordination thérapeutique sur Saint Malo par arrêté du 14 décembre 2021 avec une mise en service effective début 2022.

Enfin, à la suite d'un AMI, le PCPE dispose depuis Novembre 2021 d'une plateforme de répit (PAREO).

Des moyens supplémentaires ont également été octroyés au PCPE pour les enfants à double vulnérabilité.

La communauté 360 qui a débuté son action par la crise COVID en Juillet 2021 est toujours active et poursuit le déploiement de son activité.

C-3 : Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens

Un CPOM a été signé le 22 décembre 2020 et porte sur les exercices 2020 à 2024. Il concerne l'ensemble des établissements et services agréés par l'Agence Régionale de Santé, par le Conseil Départemental ou par les 2 conjointement.

Un objectif d'équilibre budgétaire au terme des 5 ans sur chacune des 2 enveloppes financières (ARS et Conseil Départemental) y est inscrit. L'application du principe de fongibilité au sein de chacune de ces 2 enveloppes est toutefois prévue. Sous réserve de l'atteinte des objectifs fixés dans le CPOM, le gestionnaire dispose de la liberté d'affectation du résultat annuel dans le respect de critères énoncés dans le contrat. Ce CPOM, contrairement au précédent, ne contient plus de clause spécifique de traitement des excédents à l'issue du contrat au profit de clause prévoyant des modalités d'affectation des résultats par ordre de priorité. Ainsi, les éventuels excédents par enveloppe acquis par l'Association sont constatés annuellement au compte de résultat en accord avec le financeur.

Une modulation de la dotation globale de financement annuelle peut être appliquée en fonction de l'atteinte des objectifs d'activité et autres objectifs fixés dans le cadre du CPOM.

Les résultats des établissements inclus dans le périmètre du CPOM tels qu'ils ressortent de l'exécution budgétaire de l'exercice sont présentés en gestion contrôlée.

C-4 : Résultat de l'exercice

TABLEAU DE DETERMINATION DU RESULTAT EFFECTIF GLOBAL	EXERCICE 2021	EXERCICE 2020
RESULTAT COMPTABLE	2 335 194 €	- 177 768 €
Reprise du résultat antérieur	- €	- €
EXCEDENT OU DEFICIT EFFECTIF GLOBAL	2 335 194 €	- 177 768 €
Dont résultat effectif sous gestion propre	3 214 665 €	371 621 €
Dont résultat effectif sous gestion contrôlée	- 879 471 €	- 549 389 €

La part gestion contrôlée correspond aux résultats des établissements et services pour lesquels l'association a reçu un agrément des pouvoirs publics et inclus dans le périmètre du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens.

D - NOTE EXPLICATIVE DE CERTAINS POSTES DE BILAN ET DE COMPTE DE RESULTAT

D-1 : Comptes de régularisation rattachés aux postes de créances et charges constatées d'avance

Montants des principaux produits à recevoir au 31 décembre 2021 :

Factures à établir	977 K€
Produits divers à recevoir	339 K€
Charges constatées d'avance	327 K€
Total	1 643 K€

D-2 : Comptes de régularisation rattachés aux postes de dettes et produits constatés d'avance

Montants des principales charges à payer au 31 décembre 2021 :

Intérêts courus sur emprunts	96 K€
Congés payés	3 620 K€
Charges sociales sur congés payés	1 673 K€
Provision CET	363 K€
Provision salaires dus	452 K€
Charges sociales sur provision salaires dus	208 K€
Factures non parvenues	785 K€
Charges diverses	54 K€
Organismes sociaux	105 K€
Etat – autres charges à payer	18 K€
Produits constatés d'avance	375 K€
Total	7 749 K€

D-3 : Tableau de mouvement des immobilisations

Montants en K€	Valeur brute au 31/12/2020	Acquisitions et apports	Cessions et mises au rebut	Valeur brute au 31/12/2021
Immobilisations incorporelles	1 700	89	18	1 771
Immobilisations corporelles	146 438	5 809	4 682	147 565
Immobilisations financières	8 349	832	13	9 168
Total immobilisations	156 487	6 731	4 714	158 504

Les acquisitions de l'exercice 2021 proviennent essentiellement des 3 sources suivantes :

- des constructions réalisées ou en cours suivantes :
 - Aménagement de l'atelier blanchisserie de l'ESAT Utopi Cesson pour 1 148 K€,
 - Extension de l'IME La Rive à Redon pour 441 K€,
 - Reconstruction du Foyer L'Hermine à Dol de Bretagne pour 250 K€,
- du versement du solde de l'avance de trésorerie à la SCI Océane dans le cadre de la construction de l'ESAT Utopi Cesson sur ViaSilva à hauteur de 802 K€,
- et du renouvellement des immobilisations.

Les sorties de l'exercice 2021 comportent notamment :

- la sortie de l'ensemble immobilier des anciens sites de l'ESAT Utopi Cesson pour 1 746 K€,
- la vente d'un appartement à Rennes, en provenance d'un legs, pour 278 K€.

D-4 : Tableau de mouvement des amortissements

Montants en K€	Amortissements au 31/12/2020	Dotations de l'exercice	Reprises ou diminutions afférentes à des éléments sortis	Amortissements au 31/12/2021
Amort. Immobilisations incorpor.	1 250	155	17	1 388
Amort. immobilisations corporelles	76 283	5 347	3 074	78 556
Dépréciation immos financières	-			-
Total amortissements	77 533	5 502	3 091	79 944

D-5 : Etat des échéances des créances et des dettes

CREANCES (MONTANTS EN K€)	Montant brut	Échéances < ou = 1 an	Échéances > 1 an
Créances de l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations	1	-	1
Prêts	6 536	303	6 233
Autres créances	2 117	-	2 117
Total des créances de l'actif immobilisé	8 654	303	8 351
Créances de l'actif circulant			
Créances usagers et comptes rattachés	9 527	8 319	1 208
Autres créances	1 574	1 574	-
Total des créances de l'actif circulant	11 101	9 893	1 208
TOTAL DES CREANCES	19 755	10 196	9 559

DETTES (MONTANTS EN K€)	Montant brut	Échéances < ou = 1 an	Échéances > 1 an et < 5ans	Échéances > 5 ans
Dettes financières				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	32 338	2 698	9 076	20 564
Emprunt et dettes diverses	11	11	-	-
Total des dettes financières	32 349	2 709	9 076	20 564
Autres dettes				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	7	7	-	-
Redevables créditeurs	-	-	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 292	5 292	-	-
Dettes des legs ou donations	-	-	-	-
Dettes fiscales et sociales	10 069	10 069	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	733	733	-	-
Autres dettes	308	308	-	-
Total des autres dettes	16 409	16 409	-	-
TOTAL DES DETTES	48 758	19 118	9 076	20 564

D-6 : Valeurs mobilières de placement

Le détail des valeurs mobilières de placement inscrites à l'actif du bilan s'établit comme suit :

-	TSR	:	500 K€
-	Obligations	:	712 K€
-	FCP	:	1 266 K€
-	Produits structurés	:	4 446 K€
-	TOTAL	:	6 924 K€

D-7 : Tableau de passage des fonds propres

Variation des fonds propres (montants en K€)	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augment°	Diminut° ou consom°	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	5 216				5 216
Fonds propres avec droit de reprise	164				164
Ecart de réévaluation	-				-
Réserves	18 072	5 548			23 620
<i>Dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	7 873	3 948			11 821
Report à nouveau	4 710	- 5 726			- 1 016
<i>Dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	4 328	- 4 498			- 170
Résultat de l'exercice	- 178	178	2 335		2 335
<i>Dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	- 549	- 549	- 879		- 1 977
Situation nette	27 984	-	2 335	-	30 319
Fonds propres consommables	-				-
Subventions d'investissement	4 871		738	541	5 068
Provisions réglementées	6 179			41	6 138
TOTAL	39 034	-	3 073	582	41 525

D-8 : Tableau des provisions et dépréciations

Montants K€	2020	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	2021
Provisions pour risques et charges					
Provisions pour litiges	82	131	-	13	200
Prov. pour rémunérations des personnes handicapées (ESAT)	-	-	-	-	-
Autres prov. pour risques divers	221	-	-	221	-
Prov. pour pensions et obligations similaires	-	-	-	-	-
prov. pour grosses réparations	-	-	-	-	-
autres prov. pour charges	1 218	885	1 204	-	899
Total des provisions pour risques et charges	1 521	1 016	1 204	234	1 099
Provisions pour dépréciation					
Prov. Pour dépréciation des immos	-	-	-	-	-
Prov. Pour dépréciation des stocks	23	-	-	-	23
Prov. Pour dépréciation des créances et comptes rattachés	1 418	7	19	26	1 380
Prov. Pour dépréciation des comptes financiers	-	-	-	-	-
Total des provisions pour dépréciation	1 441	7	19	26	1 403

D-9 : Tableau des fonds dédiés

VARIATION DES FONDS DEDIES ISSUS DE	A l'ouverture	Reports	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	dont remboursem ents		Montant global	dont fonds dédiés correspon dant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation	-					-	
Contributions financières d'autres organismes	-					-	
Ressources liées à la générosité du public	36	15	3	-	-	48	27
Contributions financières des autorités de tarification aux entités gestionnaires d'ESMS	18 977	790	737	-	-	19 030	8 887
- Fonds dédiés à l'investissement dans le cadre des PPI - financement ARS	1 242	150	48	-	13	1 331	1 070
- Fonds dédiés à l'investissement dans le cadre des PPI - financement CD	3 775	519	5	-	450	3 839	2 560
- Fonds dédiés à l'investissement affectés à des projets identifiés							
<i>Reconstruction IME Le Baudrier</i>	535	-	-	-	-	535	-
<i>Reconstruction ESAT Utopi Cesson</i>	1 137	-	34	-	-	1 103	-
<i>Extension ESAT Utopi St Jacques</i>	1 235	35	60	-	-	1 210	(1) 688
<i>Reconstruction IME L'Etoile</i>	583	-	35	-	-	548	-
<i>Reconstruction Foyer L'Hermine</i>	3 557	-	-	-	-	3 557	3 557
<i>Reconstruction IME La Passagère</i>	950					950	-
<i>Reconstruction Résidence Bourgchevreuil</i>	439		36	-	450	853	-
Autres	1 858		157	-	13	1 714	(1) 560
- Fonds dédiés affectés à des dépenses de groupe 1 (charges d'exploitation)	-					-	-
- Fonds dédiés affectés à des dépenses de groupe 2 (charges de personnel)	2 229	86	353	-	-	1 962	307
- Fonds dédiés affectés à des dépenses de groupe 3 (charges de structure)	1 437	-	9	-	-	1 428	145
TOTAL	19 013	805	740	-	-	19 078	8 914

(1) L'utilisation de ces fonds dédiés est liée à l'activation des investissements afférents sur les exercices futurs.

Les reprises sur les fonds dédiés à l'investissement dans le cadre des PPI sont destinées à lisser les surcoûts apparaissant dans le cadre des Plans Pluriannuels des Investissement (cf B5). Les fonds dédiés relatifs à des projets sans dépense au cours des 2 derniers exercices sont liés à l'absence de surcoûts dans les Plans Pluriannuels des Investissements et sont susceptibles de faire l'objet d'une affectation future à des investissements identifiés.

Les reprises sur les fonds dédiés à l'investissement affectés à des projets identifiés sont réalisées au même rythme que l'amortissement moyen de l'investissement concerné.

E - ENGAGEMENTS HORS BILAN

E-1 : Dettes garanties par des sûretés réelles

Emprunts auprès des établissements de crédit : sur un total de capital restant dû au 31 décembre 2021 de 32 233 K€, le montant garanti par des collectivités territoriales ou par nantissement de placements s'élève à 25 412 K€.

E-2 : Crédit bail

Il n'existe pas de contrats de crédit-bail en cours d'un montant significatif à la date du 31 décembre 2021.

E-3 : Réservations de places : lits de fondation

En 2021, aucune nouvelle convention n'a été signée pour une réservation de lits.

E-4 : Engagements liés aux départs en retraite

Dans le cadre de la convention collective, les salariés bénéficient lors de leur départ en retraite d'une indemnité. Les montants correspondants à ces indemnités s'élèvent à :

6 253 K€

Les hypothèses retenues pour le calcul de ces indemnités sont les suivantes :

- *Age de départ à la retraite : 62 ans*
- *Evolution annuelle des salaires 0.80 %*
- *Taux monétaire : 2 %*
- *Taux de charges sociales : 46 %*
- *Table de mortalité TV88/90*
- *Turn-over faible*

L'association a confié à CNP Assurances la gestion d'une partie de l'indemnité de fin de carrière due aux salariés à leur départ en retraite. Après déblocage d'une partie des fonds sur 2021, à hauteur de 269 K€, pour couvrir une quote-part des indemnités de retraite de l'exercice, le solde disponible au 31 décembre 2021 s'élève à 1 779 K€.

F - AUTRES INFORMATIONS

F-1 : Plus-values latentes

Dans le cadre de la gestion de trésorerie, des placements bancaires sont effectués. A la clôture de l'exercice 2021, il n'existe pas de plus-value latente ni de moins-value latente sur ces placements financiers.

F-2 : Nombre de salariés de l'association

Le nombre de salariés de l'association est de :

1394 en contrat à durée indéterminée représentant 1289 Equivalent Temps Plein

F-3 : Rémunération des dirigeants

Conformément aux statuts, les trois plus hauts cadres dirigeants de l'association sont le Président du Conseil d'Administration, le Président adjoint et le Trésorier. Ces derniers sont bénévoles.

G - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Il n'y a pas d'événement postérieur à la clôture de l'exercice pouvant avoir une incidence sur le résultat à signaler.